

Je rejetterais presque immédiatement la proposition des néo-démocrates. Ils veulent imposer leur vision des choses et un certain ordre social en déclarant que les conditions établies par le gouvernement doivent régir tout type d'investissement au Canada. Cela revient à dire que le gouvernement est davantage en mesure d'établir que les gens du secteur privé où sont les intérêts de l'entreprise canadienne. Je ne suis certainement pas d'accord. Par conséquent, je rejetterais tout de suite la suggestion du NPD.

Voyons ce que proposent les libéraux. Si nous avons à faire un choix entre ces trois propositions, la leur est sans doute celle qui traduit le mieux le contenu du projet de loi. Elle n'est pas bien fameuse, mais elle n'est pas si mauvaise non plus. Pour la rendre acceptable il suffirait d'en modifier un peu le libellé afin qu'il soit dit, à la quatrième et à la cinquième lignes, «La présente loi vise à instaurer la notification et l'examen de certains projets d'investissement au Canada». Les libéraux parlent de «tous les projets d'investissement au Canada», mais tel n'est pas l'objet de ce projet de loi. Cette mesure a pour but d'appliquer les dispositions de la loi à certains investissements, mais pas à tous.

Ce projet de loi vise à s'écarter de la Loi actuelle sur l'AEIE qui doit examiner toutes les demandes, ce qui bloque tout l'appareil gouvernemental. Si nous examinons la première version du projet de loi proposée par le gouvernement, nous y constatons quelques défauts. Un grammairien y trouverait sans doute quelques fautes de grammaire, surtout dans la version anglaise. La version française ne dit pas tout à fait la même chose. Elle semble légèrement meilleure.

Dans ce préambule, nous parlons d'encourager les investissements faits au Canada par des Canadiens. C'est un bon objectif politique. Aucun d'entre nous n'y trouvera à redire. C'est une excellente déclaration d'intentions, mais tel n'est pas l'objet de ce projet de loi. Si vous le lisez, monsieur le Président, vous verrez qu'il n'y est nullement question de cet aspect de l'investissement. L'objet énoncé est beaucoup plus vaste que ne l'est le projet de loi. C'est un bon objectif politique, un bon objectif pour tous les Canadiens, mais il n'est pas vraiment en rapport avec le contenu du projet de loi.

Je conclurai mon bref discours en proposant le préambule ci-après, en admettant qu'il en faille un. J'y indiquerais exactement ce qui se trouve dans le projet de loi. Selon moi, l'objet de la loi, l'article 2, devrait simplement dire ceci: «La présente loi vise à instaurer l'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens afin de garantir des avantages au Canada.» C'est à mon avis tout ce qu'il y a de plus simple. C'est exact et cela indique exactement la teneur du projet de loi.

[Français]

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Monsieur le Président, il est bien évident que nous n'avons pas l'intention de nous opposer aux vues du gouvernement qui a la responsabilité de présenter des projets de loi. Cependant, nous nous devons d'être très prudents et d'examiner de très près, comme mes collègues l'ont fait au comité, pour que les projets de loi soient et dans l'intérêt de notre pays et dans l'intérêt de la population

### *Investissement Canada—Loi*

qui l'habite . . . Ce qui nous inquiète c'est la philosophie générale de ce projet de loi. Et mon collègue, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui a présenté un amendement à cet article n° 2 a eu, évidemment, la grande prudence de s'assurer que ce projet de loi ne soit pas un projet de loi qui invite simplement n'importe qui à l'extérieur du Canada, et pour citer les paroles de mon très honorable ami, le premier ministre (M. Mulroney): «We are open for business» . . . je signalerai que je suis bien d'accord sur le fait que le Canada a été fondé sur la bienvenue que l'on peut donner aux investissements étrangers, une partie de notre richesse d'aujourd'hui, une partie de notre bien-être d'aujourd'hui est certainement reliée au fait qu'il y a eu des investissements étrangers dans notre pays, mais il est de notre devoir d'être très prudents pour que ces investissements ne soient pas des investissements dits «sauvages».

Il faut qu'il y ait un certain contrôle sur les investissements qui viennent s'établir au Canada. Ce n'est pas parce que quelqu'un vient nous dire: J'ai des millions ou des milliards à investir, que nous nous devons, immédiatement, de dire: Bienvenue! Il y a des règles à poser. Nous croyons que ce n'est pas à l'avantage . . . Par exemple, je regarde mes collègues de la province de Québec, je regarde deux de mes collègues des provinces Maritimes, je ne crois pas que ce soit à l'avantage du développement régional que de dire à n'importe quel investisseur: Venez vous établir, parce que nous croyons, nous, que si on laisse sans règle les investissements étrangers s'établir chez nous, ils iront où? Ils iront naturellement dans le Sud de l'Ontario pour enrichir une partie de notre pays qui est déjà suffisamment riche, que je souhaiterais plus riche mais qui ne devrait pas devenir plus riche aux dépens ou des provinces Maritimes ou de la province de Québec ou même de certaines régions dans les provinces de l'Ouest. A mon avis, c'est notre devoir d'agir ainsi.

Certains disent, monsieur le Président, que l'AEIE a été désastreuse; mais il faut réfléchir que . . . si ma mémoire est fidèle, et mon collègue de Winnipeg-Fort Garry me corrigera, que malgré cette atroce institution qui s'appelait AEIE, l'an dernier, il y a eu plus de quatre milliards d'investissements au Canada. Et je tiens à être corrigé . . . parce que je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur, eh bien, cela s'est fait d'une manière qui a été dans les meilleurs intérêts de la population canadienne. J'avais dit, lors de la présentation du projet de loi, qu'une de mes préoccupations consistait à m'assurer, quand je regarde les jeunes gens qui travaillent à la Chambre des communes, que nous protégeons les emplois canadiens. Qu'est-ce qui nous assure que, par ce projet de loi, les emplois de nos jeunes Canadiens seront protégés? Qu'est-ce qui nous assure que, à ce moment-là, la petite entreprise, qui a beaucoup moins de moyens à sa disposition pour se protéger contre des investissements massifs, pourrait se trouver protégée? De plus, à mon avis, un des problèmes sur lequel nous devrions nous pencher c'est la question de la définition: Qu'est-ce que l'identité culturelle au Canada? Qu'est-ce qui nous dit que, lorsqu'on examine actuellement les problèmes à travers toutes nos industries culturelles qui doivent faire face à un géant immense, je ne parle pas de la communauté francophone . . .